

# Résumé d'évaluation

## Projet Restauration des Forêts et des Paysages et Gestion Durable des Terres au Sahel

Pays : Niger, Burkina Faso

Thématique : Gestion durable des territoires agricoles et forestiers

Évaluateur : Lucie Royer, Oumarou Hassane Yacoudima Abba, Jules Souleymane Gaye, Stéphane Rivain (Oréade-Brèche)

Date de l'évaluation : Novembre 2023

### Données clés de l'appui FFEM

**Nom du projet :** Projet Restauration des Forêts et des Paysages et Gestion Durable des Terres au Sahel

**Numéro de projet :** CZZ2125

**Montant du financement FFEM :** 1 800 000 €

**Date d'octroi :** 26/01/2018

**Durée :** 5 ans (2018 – 2023)

### Contexte

Face aux enjeux de désertification au Sahel, ayant pour répercussions une fragilisation de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, le Projet Restauration des Forêts et des Paysages (RFP) et Gestion Durable des Terres (GDT) a vu le jour en 2018. S'inscrivant dans la dynamique de décentralisation engagée au Burkina Faso et au Niger, le projet visait à appuyer six communes pilotes pour déployer des activités de restauration des forêts et des paysages et de développement socio-économique. Le projet est intervenu dans des zones particulièrement fragiles, marquées par une importante dégradation du contexte sécuritaire.

### Intervenants et mode opératoire

Le projet a été mis en œuvre par le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages (MRFP) de la FAO. Au Burkina Faso, les activités ont été déléguées à la Coordination Nationale de la Grande Muraille Verte (CN-GMV) et à l'Agence nationale d'Appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT). Au Niger, c'est la Direction de la Gestion Durable des Terres (DGDT), sous tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD), et l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), qui ont piloté les activités nationales. Les communes ont été en charge de la mise en œuvre des activités localement. Le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et Agrhymet ont été mobilisés pour plusieurs activités au niveau régional. Enfin, le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) a fourni une assistance technique aux niveaux national et local sur la planification et le financement décentralisé.



### Objectifs

Le projet a pour finalité de contribuer au déploiement de la RFP/GDT au Burkina Faso, au Niger, et plus largement au Sahel, afin de fournir durablement des biens et services sociaux, économiques et environnementaux et de contribuer à l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030.

#### Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités communales de planification, mise en œuvre, et suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et des activités génératrices de revenu (AGR), et renforcer les capacités nationales d'appui-conseil aux communes, au Burkina Faso (OS1) et au Niger (OS2)
- Produire et diffuser des connaissances sur la RFP/GDT aux échelles sous-régionale et internationale (OS3)
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet (OS4)



## Appréciation de la performance

### Pertinence

Le projet a répondu à des besoins essentiels pour le maintien des populations dans des zones soumises à la désertification, tout en renforçant les compétences des autorités nationales et des collectivités territoriales en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles. D'autre part, en plaçant les communes au cœur de l'intervention, le projet a permis de déployer des activités qui répondent précisément à leurs besoins.

### Cohérence

Ce projet pilote, qui a vocation à contribuer à l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, était cohérent avec les stratégies actuelles aux niveaux mondial, régional et national en matière de restauration des sols, gestion durable des terres et résilience alimentaire. L'approche proposée s'est révélée être totalement en ligne avec les dynamiques de décentralisation en cours. Toutefois, les synergies avec d'autres projets nationaux et locaux auraient pu être renforcées.

### Efficacité

Au Niger, les activités se sont globalement déroulées comme prévu et les résultats attendus ont été atteints, voire même dépassés en ce qui concerne les superficies restaurées. Le projet a permis de renforcer les capacités communales en matière de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT, et les capacités nationales d'appui-conseil aux communes. Au Burkina Faso la mise en œuvre du projet a été significativement affectée par la dégradation du contexte sécuritaire et les deux coups d'état de 2022. De fait, au niveau national et communal, les résultats attendus n'ont globalement pas été atteints. Aux échelles sous-régionale et internationale les résultats ont été partiellement atteints.

### Efficiences

Au-delà des difficultés liées à la dégradation du contexte sécuritaire, à la pandémie de Covid-19 et à l'instabilité politique dans les deux pays d'intervention, des points de blocage internes au projet ont aussi limité son efficacité. Au Burkina Faso, en particulier, les parties prenantes ont eu du mal à s'approprier le montage institutionnel du projet. Des difficultés de coordination ont été relevées à de nombreux niveaux, et en particulier entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, dans un contexte où la décentralisation n'est pas encore aussi aboutie qu'au Niger.

### Impact

Les communes du Niger observent déjà des impacts positifs au niveau environnemental (amélioration de la fertilité des sols et retour de la biodiversité). Au Burkina Faso, le faible avancement des activités ne permet pas aujourd'hui d'observer des impacts sur l'environnement. Pour l'ensemble des communes d'intervention la récupération et la restauration des terres a permis la création d'emplois et la génération de revenus complémentaires, en particulier en période de soudure. Enfin, ce projet a été vecteur de cohésion sociale et a permis de soutenir, voire maintenir, dans des zones à fort déficit sécuritaire, des populations fortement marginalisées.

### Viabilité/durabilité

Si les communes ont été renforcées en matière de planification, mise en œuvre, et suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et d'AGR (en particulier au Niger), elles restent dépendantes d'un appui technique et financier et ne sont pas totalement autonomes. Les activités conduites au Niger - mise en place de structures de gestion des ressources naturelles au niveau local, sécurisation foncière et établissement de plans de gestion des sites restaurés - doivent être poursuivies pour pérenniser les résultats du projet.

### Valeur ajoutée de l'appui FFEM

En plaçant les communes au cœur du pilotage des investissements, via le rôle de maîtrise d'ouvrage qui leur a été conféré, le projet a instauré un réel changement de paradigme par rapport aux approches existantes de l'aide au développement. D'autre part, le projet a traité de manière complémentaire les enjeux environnementaux, sociaux et de développement économique, afin de démontrer que la protection de l'environnement ne peut se faire sans restaurer, en parallèle, les moyens de subsistance des populations; ce qui reflète bien le mandat d'intervention du FFEM.

## Recommandations & enseignements

Ce projet a réussi à démontrer la possibilité d'intervenir en zones fragiles, via les circuits publics de financement et en mobilisant les collectivités territoriales, tout en ayant des effets positifs d'un point de vue environnemental, climatique, social et économique.

Néanmoins, il s'agissait d'une initiative pilote intervenant sur des superficies limitées. Des effets significatifs ne pourront être obtenus qu'en répliquant plus largement le modèle testé, via la mobilisation d'un plus grand nombre de communes (ce qui est notamment prévu dans le cadre du fleuron « Grande Muraille Verte » de la Décennie des Nations Unis).

En effet, le phénomène de désertification progresse, les besoins en matière de restauration des paysages restent énormes et ne sont pas encore suffisamment couverts. D'autre part, il reste urgent d'intervenir auprès des populations marginalisées pour les renforcer économiquement et maintenir leur présence dans ces territoires (qui sont de plus en plus abandonnés aux mains des groupes terroristes).

Les pistes d'amélioration pour le montage de futurs projets intervenant selon les mêmes modalités sont décrites ci-dessous.

- Définir des objectifs plus fins en matière de RFP/GDT, en particulier en ce qui concerne la vocation des superficies restaurées, et ce afin de conserver un équilibre entre terres agro-pastorales, production ligneuse, et zones de conservation.
- Promouvoir la combinaison des différentes techniques de restauration, en mixant les approches mécaniques (qui permettent de traiter de plus grandes superficies) et celles mobilisant la main d'œuvre locale.
- Assurer un suivi plus rapproché pour ce type de projet intervenant dans des zones marquées par les conflits et l'instabilité.
- Etablir au démarrage du projet un cadre plus fin pour suivre, évaluer et quantifier les impacts du projet.
- Simplifier les procédures d'accès aux financements pour les communes (tout en passant par les circuits publics).
- Renforcer l'appui-conseil technique aux communes et aux bénéficiaires locaux.
- Accompagner les communes bénéficiaires sur le développement de l'économie locale en lien avec la RFP/GDT.

